

## 001 Numéro de contrôle (NR)

### Indicateurs et Codes de sous-zones

Cette zone ne possède pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones.

---

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient le numéro de contrôle attribué par l'organisme qui a créé, utilisé ou distribué la notice. Aux fins d'échange, l'organisme émetteur doit communiquer la documentation sur la structure du numéro de contrôle et sur les conventions d'entrée des données à ses partenaires d'échange. On trouve dans la zone 003 (Identité du numéro de contrôle) le code MARC identifiant le numéro de contrôle de système présent à la zone 001. Un organisme qui utilise une notice d'une autre organisme peut déplacer le numéro de contrôle se trouvant à la zone 001 (de même que l'identité du numéro de contrôle de la zone 003) à la zone 035 (Numéro de contrôle de système), à la zone 010 (Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès) ou à la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) selon le cas et inscrire son propre numéro de contrôle de système à la zone 001 (de même que l'identité du numéro de contrôle de la zone 003).

### ■ EXEMPLES

```
001 0010C0086/,b/,b
003 CaOONL
016 †a0010C0086†
```

*[La BNC inscrit son numéro de contrôle habituellement dans les deux zones: 001 et 016]*

```
001 n/,b/,b86742756/,b
003 DLC
010 †86742756†
```

*[La LC inscrit son numéro de contrôle habituellement dans les deux zones: 001 et 016]*

---

### CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Le système peut générer la zone 001. Les structures des numéros de contrôle de la Bibliothèque du Congrès et de Bibliothèque et Archives Canada sont décrites dans les *Conventions d'entrée des données* de la zone 010 (Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès) et de la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) respectivement.